

Les patrons demandent, le gouvernement les exauce !

en bref

Le patronat a l'habitude de lancer des revendications tous azimuts, dans l'espoir que quelques-unes soient entendues. Mais ils n'ont jamais été autant suivis qu'aujourd'hui. Et plus ils obtiennent, plus ils réclament ! A quand une vraie réaction ?

Yves Martens,
Collectif
Solidarité
Contre
l'Exclusion.

1. L'offre et la demande

L'article précédent vous montrait combien l'idée de chômage naturel ou volontaire était dénuée de fondement et réfutait la thèse selon laquelle le fait de travailler ou non serait un choix rationnel répondant à une hypothétique loi de l'offre et la demande.

D'ailleurs, si les patrons suivaient vraiment cette fameuse loi, mais en jouant le jeu honnêtement et pas seulement en fonction des cartes qui les arrangent, ils n'utiliseraient pas l'argument des fonctions critiques pour justifier les mesures actuelles contre les chômeurs. La FEB ne cesse de clamer qu'il y a de nombreuses offres d'emploi non satisfaites et que, dès lors, il faut obliger les sans emploi à se former pour ces postes vacants et à accepter de les occuper. Mais comme l'explique Matéo Allaluf, il est faux de dire qu'on manque, par exemple, de soudeurs et d'infirmières. Il y a qu'ils/elles exercent d'autres métiers que celui auquel ils/elles ont été formé(e)s. Pourquoi ? A cause de conditions de travail trop pénibles, d'autant moins supportables qu'elles vont de pair avec des salaires peu attractifs et une faible reconnaissance sociale et professionnelle.

La logique de la loi de l'offre et la demande voudrait que les patrons, privés ou publics, proposent donc à ces travailleurs très recherchés un cadre de travail plus épanouissant et une meilleure rémunération. Au lieu de quoi, l'option choisie par les patrons et le gouvernement est de forcer les chômeurs privés de leurs droits à accepter n'importe quel boulot, sous n'importe quel statut, dans n'importe quelles conditions de travail et de salaire.

Mais cela ne suffit pas pour satisfaire les tenants de l'Etat Social Actif. Il faut encore que la couverture sociale devienne moins bonne pour tous. Et c'est là que tous les salariés devraient se souvenir que, pour qu'ils bénéficient d'un bon job, bien payé et assorti de certaines protections, il faut que celui qui ne dispose pas d'un emploi ne soit pas dans une situation désespérée. Le niveau de salaire et de qualité de l'emploi d'un salarié dépend des conditions d'octroi et de maintien de l'allocation de chômage et du montant de cette dernière.

Les travailleurs doivent être solidaires des chômeurs non seulement parce que potentiellement ils peuvent tous connaître un jour leur sort mais surtout parce que leur propre bien-être de salarié dépend de celui de ceux qui sont exclus du marché du travail...

2. Contrôler, sanctionner, exclure

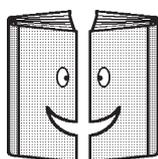
En juin 2003, les organisations patronales (FEB-UWE-VEV-UEB) communiquaient leur position commune sur le contrôle et la disponibilité des chômeurs demandeurs d'emploi (cf. <<http://www.stopchasseauxchomeurs.be/fichiers/positionFEBVBO.PDF>> pour le texte complet). Et le mois suivant, l'accord gouvernemental contenait les germes du plan Vandenbroucke qui est une traduction quasi in extenso du cahier de revendications patronales. Bien joué, n'est-il pas ? Que nous disait ce texte ? D'abord, il remettait la question dans la logique de la stratégie de Lisbonne¹.

« Les employeurs constatent que [le contrôle de] la disponibilité des chômeurs laisse à désirer. La légitimité du système, tout comme les objectifs européens en matière d'augmentation sensible du taux d'emploi de la population active, nécessite que les personnes qui perçoivent des allocations soient également disponibles pour le marché du travail.

Dans un système d'allocations illimitées dans le temps, il convient dès lors de prévoir un contrôle effectif de la volonté de travailler et de la disponibilité. Ce contrôle fait principalement

(1) Voir n° 43 de ce journal, page 16, ainsi qu'en page 14 de ce numéro.

A lire, à débattre



défaut en raison du manque de transmissions de données de la part des services régionaux de placement vers l'ONEm fédéral. Les données transmises sont insuffisantes, et même presque inexistantes en ce qui concerne les refus d'emploi et de formation. En outre, parmi les transmissions qui ont malgré tout lieu, peu débouchent finalement sur une sanction (suspension du paiement des allocations). »

Trop peu de sanctions, vraiment ? Dans le système actuel, les sanctions touchent un chômeur sur 15. Ce n'est donc pas assez. Belgique oblige, il y a une dimension communautaire à la question. Ce qui est clairement mis en cause par le patronat (et par des responsables politiques flamands comme Vandembroucke), c'est le manque de zèle des organismes régionaux de placement. A première vue, découpler accompagnement (par les FOREm, ORBEm et VDAB) et contrôle (par l'ONEm) peut sembler logique et même sain. Dans la pratique, on livre carrément les demandeurs d'emploi à la machine à exclusion qu'est l'office de l'emploi (rebaptisé judicieusement dans bien des manifestations Office National de l'Exclusion massive). Je ne fais cependant pas de procès d'intention aux organismes régionaux qui, je le pense, vont tenter d'offrir un meilleur accompagnement. Mais outre que celui-ci n'amènera pas en soi de création d'emploi, les plus précarisés qui n'auront pas suivi cette voie se trouveront les premiers dans la ligne de mire des contrôleurs de l'ONEm.

3. Le mythe du chômage volontaire

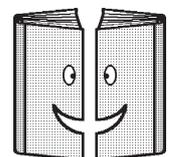
Ce qui est le plus choquant sans doute dans la diatribe patronale, c'est la suspicion jetée sur les demandeurs d'emploi dont on prétend qu'ils ne le sont pas précisément. Et en plus, sans état d'âme, le patronat estime nécessaire le renversement de la charge de la preuve ! La victime du manque d'emploi doit justifier son statut de victime. Il s'agit d'une tendance lourde dont vous pouvez découvrir l'un des derniers avatars sur le site de l'institut Hayek (du nom du père du néolibéralisme) <<http://www.fahayek.org/index.php?article=741>>.

Un "Observatoire National du Chômage" que l'Institut compte mettre sur pied, sera chargé d'enquêter sur le chômage des jeunes (18-35) qui frappe durement Bruxelles. Cet Observatoire se veut « un organisme totalement indépendant, financé par des fonds privés, qui se propose, d'une part, d'étudier scientifiquement et sans tabous les causes du chômage en Belgique et, d'autre part, d'avancer des solutions réalistes pour y remédier ».

Publié avec l'aimable autorisation du dessinateur Kroll



Jusque-là, rien d'incroyable. Le hic est qu'il s'agit d'une véritable enquête à charge, un réquisitoire accablant contre l'utilité du chômage du point de vue social et économique et contre les chômeurs en particulier. Le travail se concentre explicitement sur le "chômage volontaire", tel est son intitulé. Les dysfonctionnements et l'incohérence du chômage constituent l'hypothèse de travail de cette enquête qu'il importe d'éprouver et, à terme, de valider.



(2) Voir article page suivante.

Tout d'abord, il y a LE constat. Voici des extraits du site :

« Pour beaucoup de personnes, le chômage n'est plus considéré comme une situation malheureuse. Ni même comme provisoire. Insensiblement, d'état passager destiné à permettre à la personne sans emploi de se retourner, le chômage est devenu un revenu d'appoint, un moyen auquel beaucoup de jeunes recourent de manière quasi systématique par facilité, pour éviter des désagréments ou s'adonner librement à une activité économiquement improductive mais attrayante ou gratifiante. C'est carrément devenu un choix de vie, choix assumé comme tel, sans honte et sans cynisme ».

(...)

« Les jeunes chômeurs se comptent en dizaines de milliers à Bruxelles. Tous - loin de là - ne sont pas des demandeurs d'emploi très zélés. »

Mais le clou du "spectacle" programmatique tient dans la teneur du projet de rapport lui-même et sa méthodologie. Là, on commence à avoir peur quand on connaît les prétentions "scientifiques" de la démarche et son application éventuelle.

Extraits choisis du projet décrit :

« Ce rapport va tenter d'identifier des profils psychologiques types et établir des pourcentages (du pourcentage respectif de la population se rangeant dans différents profils dégagés sur base de l'enquête, du nombre d'abus, du nombre de chômeurs volontaires, etc.). »

(...)

« Sur base de différents paramètres (âge, sexe, état civil, niveau d'étude, secteur professionnel antérieur, etc.), il faut déterminer différentes situations de chômage (et, dès lors, les différents abus). »

« L'équipe de recherche, constituée de deux universitaires et quatre étudiants rémunérés, compte interroger PAR TELEPHONE un millier de chômeurs sur base des informations que lui fourniront l'ONEm et d'autres organismes ou centres d'études compétents sur le chômage des jeunes à Bruxelles. »

Après les justifications économiques, des universitaires vont donc s'atteler (à titre privé, il est peu probable que l'institution universitaire veuille se retrouver embrigadée dans ce genre de projet) à donner un fondement soi-disant scientifique à la chasse aux chômeurs !

4. Les patrons ont le champ libre

Le patronat ne s'embarrasse toutefois guère de ce type de validation, même si ses documents sont émaillés de statistiques et de tableaux en tout genre. Ce qui compte surtout, ce sont les relais politiques. Or, non seulement les néolibéraux disposent d'un serviteur zélé avec Vandenberghe mais on se demande bien qui, dans le gouvernement actuel, est prêt à mettre un terme aux appétits patronaux.

Il n'y a dès lors aucune raison de s'étonner que cette rentrée soit placée sous le signe du débat sur les fins de carrière (la tranche suivante et attendue du saucisson) mais aussi sur le temps de travail. Alors que la logique de l'évolution de notre société voudrait que l'on soit passé depuis longtemps à la semaine de 32 heures, sans perte de salaire et avec embauche compensatoire, voilà que peu après que la semaine de 38 heures a enfin été bétonnée, on nous parle de travailler 40 heures au même tarif !² Qui s'étonnera que le patronat, à force de rentrer comme dans du beurre dans les droits sociaux (et ceux censés les défendre), lâche la bride à ses revendications ? Les patrons demandent, le gouvernement les exauce ! Tant qu'ils gagneront, ils joueront à ce jeu !

Il faut que nous nous réveillions ! L'automne doit être chaud, les syndicats doivent enfin réagir fermement et les citoyens se mobiliser ! La dérégulation sans frein doit être stoppée et la solidarité remise à l'ordre du jour. S'il n'est pas trop tard, il est plus que temps !

